

CH_VB 81.507 vom 14. Dezember 1983

Bundesverwaltung, 1983-12-14, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_81.507

FR: CH_VB 81.507 du 14 décembre 1983

IT: CH_VB 81.507 del 14 dicembre 1983

Erwägungen

E. 14

Dezember 1983 N 1807 Postulat Oehen et genevois, représentants patronaux et syndicalistes. La collaboration franco-genevoise est considérée comme exemplaire. Les efforts des cantons ne doivent donc pas être contrecarrés par une intervention par trop rigide qui pourrait venir de la Confédération. C'est pourquoi je vous demande également de rejeter le postulat de M. Oehen. M. Pini: Dans son postulat, M. Oehen parle tout spécialement de la situation de la main-d'œuvre frontalière dans mon canton. Premièrement, je dois souligner que, ces dernières années, le Conseil d'Etat du canton du Tessin a déployé un effort considérable pour le contrôle des effectifs des frontaliers. Deuxièmement, après les dernières dispositions fédérales, le contingent de la main-d'œuvre stable a été particulièrement réduit. Troisièmement, les effectifs des frontaliers au Tessin ont participé, et participent encore, au travail dans les secteurs qui ne peuvent pas être soutenus par notre force ouvrière indigène. N'oubliez pas que les rapports de travail entre les habitants du Tessin et les ouvriers frontaliers, notamment ceux du nord de la Lombardie et du Piémont, s'appuient sur une tradition presque séculaire. Des relations humaines sont à l'origine de cette tradition: des liens se sont tissés entre le travailleur tessinois et le travailleur frontalier. N'oubliez pas, surtout, que nous, Tessinois, habitons un canton situé à la frontière, et comme travailleurs nous le ressentons, soit dans nos rapports de travail au niveau intercantonal, soit au niveau international. De tout temps, essentiellement dans le passé, le Tessinois a été obligé de travailler comme frontalier dans les pays limitrophes, en Italie, en France et même en République fédérale d'Allemagne. Nous repoussons le postulat de M. Oehen car, pour nous, la situation qu'il a dénoncée ne nécessite pas un contrôle plus strict de la part du Conseil fédéral. Depuis quelques années, l'autorité cantonale exerce un contrôle vigilant. Il faut souligner qu'en ce qui concerne le domaine de l'économie, en particulier le secteur tertiaire, l'industrie du tourisme, le Tessin a besoin d'être aidé, soutenu par la main-d'œuvre frontalière. Pour ces raisons très résumées, je prie le conseil de repousser le postulat de M. Oehen. Bundesrat Friedrich: Wir prüfen solche Fragen natürlich laufend. Darum waren wir auch bereit, das Postulat entgegenzunehmen. Wenn Sie es aber ablehnen, ersparen Sie uns die Erarbeitung eines Berichtes. Le président: M. Oehen désire maintenir son postulat. MM. Oehler, Wyss, Revaclier et Pini proposent de le refuser. Abstimmung - Vote Für Überweisung des Postulates Minderheit Dagegen offensichtliche Mehrheit Schluss der Sitzung um 12.20 Uhr La séance est levée à 12 h 20

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat Oehen. Grenzgänger Postulat Oehen. Frontaliers In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1983 Année Anno Band V Volume Volume Session

Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil
Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 10 Séance Seduta
Geschäftsnummer 81.507 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 14.12.1983 - 10:00
Date Data Seite 1804-1807 Page Pagina Ref. No 20 012 055 Dieses Dokument wurde
digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce
document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo
documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.